



MARCHÉ PUBLIC EASTMAN

SAISON 2024
15 JUIN - 5 OCTOBRE

MARCHAND-ES

INFORMATIONS GÉNÉRALES,
LOCATION D'EMPLACEMENT
ET FONCTIONNEMENT

Cher-ères marchand-es,

Merci pour votre intérêt à participer au marché du Marché public d'Eastman! Cette année, nous pouvons accueillir jusqu'à 25 exposant-es: de quoi offrir une magnifique variété de produits locaux à notre communauté.

Nous travaillons fort pour vous offrir un espace convivial et non concurrentiel où mettre en valeur vos produits, tisser des liens avec la communauté et fidéliser une clientèle locale. Cette année, nous mettons l'accent sur l'animation (musique, lectures publiques...) pour fidéliser notre clientèle et faire que la visite hebdomadaire au marché devienne véritablement un temps d'échanges et de partage.

Vous trouverez dans ce document les réponses à toutes vos questions: processus de location d'un kiosque, tarifs, obligations du-de la marchand-e, fonctionnement du marché, etc.

Lisez-le bien avant d'entamer le processus d'inscription.

Nous vous souhaitons une merveilleuse saison 2024!

L'équipe du Marché:

Agnès, Fabrice, Léonore, Sara et une belle brochette de bénévoles ;))

info@marchepubliceastman.ca

Définitions

Marché: Marché public d'Eastman

Marchand-e: Producteur-riche agricole, transformateur-riche agroalimentaire et artisan-e

Adresse de correspondance

Toute correspondance (commentaire, plainte, avis d'absence) doit être envoyée à l'adresse courriel suivante:

info@marchepuliceastman.ca

Mission

Mettre en valeur et rendre accessibles les produits locaux par la création d'un lieu d'échanges convivial et communautaire entre les consommateur-ices et les marchand-es.

Conseil d'administration

Le Marché public Eastman est un OBNL géré par un conseil d'administration. Celui-ci édicte les règles de fonctionnement du marché. Il est responsable de l'application de ses règles de fonctionnement.

Membership

Le Marché public d'Eastman est un OBNL. Les membres sont invités à s'impliquer dans la vie de l'organisme et à participer à l'assemblée générale annuelle. Ils peuvent, éventuellement, se porter candidat-es à un poste au conseil d'administration.

Les cotisations des membres permettent de couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

Il existe trois catégories de membres:

- Membres marchand-es (entreprise, incorporée ou non): 50\$/an
- Membres OBNL: 20\$/an
- Membres de la communauté: 5\$/an

Nous encourageons les marchand-es à devenir membres du Marché. En plus de leur donner la possibilité de s'impliquer dans la vie de l'organisme, cela leur permet d'accéder à des tarifs réduits sur la location de leur emplacement. De plus, ils-elles pourront profiter d'une réduction de 10% sur leurs achats au kiosque du Marché.

Localisation et saison 2024

Le marché se déroule rue des Pins, à Eastman (Qc) J0E 1P0, entre les intersections de la rue Principale et de la rue Missisquoi.

Le Marché est ouvert 17 samedis de suite, soit du samedi 15 juin au samedi 5 octobre, de 10 h à 13 h.

Tarifs

Marché public Eastman

Règles de fonctionnement 2024



Par samedi:

- Membres OBNL: 10\$
- Marchand-es membres: 25\$
- Marchand-es non-membres: 35\$

Pour une participation aux 17 marchés de la saison:

- Membres: 255\$
- Non-membres: 425\$

Marchand-es

Peut être marchand-e:

- Tout exploitant agricole (ou employé de) qui prépare des aliments en vue de la vente, qu'il soit titulaire ou non d'un permis MAPAQ, possédant une formation en hygiène et salubrité alimentaire.
- Tout artisan transformateur détenteur d'un permis de vente au détail délivré par le MAPAQ.
- Tout artisan ou transformateur agroalimentaire légalement constitué et reconnu, inscrit au Registraire des entreprises et possédant un NEQ.

Critères de sélection des exposants

Le conseil d'administration sélectionne les marchand-es de façon à créer à la fois un espace non concurrentiel pour les exposant-es et une offre de produits agro-alimentaires et artisanaux variée attirante pour les visiteur-ses.

Les critères de sélection sont les suivants:

- Variété et diversité des produits offerts: la priorité sera donnée aux marchand-es offrant des produits absents du marché et très en demande. La variété, la qualité et la capacité à approvisionner le marché sont pris en compte.
- Localisation de l'entreprise: la priorité est donnée aux entreprises locales – du village, des villages alentours, de la MRC, des Cantons-de-l'Est.
- L'ancienneté: le nombre d'années de présence au marché est prise en compte.
- La provenance des matières premières: la provenance locale ou régionale de la matière première des produits transformés est privilégiée, mais pas obligatoire.
- Le membership: en cas d'arbitrage entre deux marchand-es proposant une offre de produits similaire, le conseil d'administration privilégiera le-la marchand-e membre de l'OBNL.

Produits

Marché public Eastman
Règles de fonctionnement 2024



- Producteurs agricoles: le-la marchand-e met en vente uniquement les produits agricoles issus de son exploitation ou cueillis à l'état sauvage.
- Transformateurs alimentaires: le-la marchand-e met en vente uniquement les produits transformés dans sa propre unité de production.
- Artisans: le-la marchand-e mettra en vente uniquement les produits fabriqués par lui-même ou son entreprise.

Tous les produits vendus doivent être mentionnés par courriel. Tout ajout en cours de saison doit être préalablement approuvé par le conseil d'administration.

Sauf exception discutée avec le conseil d'administration, la revente de produits est interdite.

Aucun-e marchand-e ne peut faire valoir un droit à l'exclusivité sur la vente d'un produit.

Le Marché public se réserve le droit de vendre certains produits dérivés, transformés, en consigne ou en revente pour offrir une plus grande variété de produits locaux et contribuer à son financement.

Modalités de location d'un kiosque

1. Remplir le [formulaire d'intérêt](#) en ligne, incluant une description détaillée de l'offre de produits et les dates de participation souhaitées.
2. Une fois votre inscription validée, vous recevez un contrat précisant les dates de participation au marché ainsi qu'une facture pour l'entièreté de la saison.
3. Les frais doivent être acquittés dans le délai prescrit sur la facture, par virement Interac, à l'adresse courriel suivante: info@marchepubliceastman.ca. Des ententes de paiement peuvent être prises.
4. L'inscription du-de la marchand-e est validée après réception du paiement.

Absence

Si un-e marchand-e est dans l'impossibilité de participer au marché, il doit en aviser l'équipe par courriel au plus tard le mardi précédant son engagement. L'emplacement libéré sera offert à un-e autre marchand-e.

À moins d'une raison de force majeure (maladie, faillite, perte de récolte, feu...), les frais de location ne sont pas remboursés. Les demandes de remboursement doivent être acheminées par courriel à l'adresse du Marché.

Avis

Le Marché se réserve le droit d'exclure un-e marchand-e si des plaintes récurrentes sont formulées à son égard ou si un représentant du Marché constate des irrégularités à plusieurs reprises: retard, vente de produits non autorisés, etc.

Fonctionnement du site du marché

- Arrivée, montage des kiosques et stationnement

Les marchand-es peuvent se présenter sur le site à partir de 9 h. Les véhicules de livraison peuvent être stationnés sur le site pour le déchargement des équipements, matériels et produits, à condition de laisser un espace suffisant pour le passage d'un autre véhicule. Les véhicules doivent avoir été déplacés dès 9 h 45. Le stationnement, contigu au complexe Saint-Édouard, se trouve à 50 m du site du marché.

Chaque marchand-e est responsable d'apporter les équipements et matériels nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de son kiosque (chapiteau, table 10x10pi max., affichage, réfrigérateur, congélateur, etc.).

- Présence au kiosque

Le-la marchand-e doit être présent-e à son kiosque en tout temps. Sauf cas de force majeure, il n'est pas autorisé à quitter le marché avant l'heure de fin officielle.

- Électricité

L'électricité est disponible sur le site. Aucun frais supplémentaire n'est chargé aux marchand-es qui en ont l'usage. Il est cependant important d'informer l'équipe du Marché de vos besoins, de façon à ce qu'un emplacement vous soit attribué en conséquence.

- Propreté

Les marchand-es sont responsables en tout temps de la propreté de leur kiosque. Ils-elles doivent disposer de leurs déchets de façon responsable dans les bacs fournis à cet effet et laisser leur emplacement propre en fin de marché.

- Emballages

Le Marché encourage l'utilisation de sacs et contenants réutilisables fournis par le-la client-e. Advenant que le-la marchand-e fournit un emballage, nous l'encourageons fortement à utiliser des produits recyclables.

Obligations des marchand-es

- Le-la marchand-e doit se conformer, en tout temps, aux règles de fonctionnement du Marché.
- Il-elle ne peut, en aucun temps, donner, transférer ou céder sa place, en tout ou partie, de l'emplacement loué.
- Il-elle doit afficher dans son kiosque le nom et la provenance de son entreprise, ainsi que, éventuellement, les certifications biologiques et les permis de transformation. L'affichage doit être visible et ne pas déranger la circulation.
- En vertu de l'article 223 de la Loi sur la protection du consommateur et des articles 91.1 et 91.3 du Règlement sur l'application de la Loi sur la protection du consommateur, les prix des produits doivent être indiqués et affichés directement sur ou à proximité du produit en vente.

Code de conduite

- Toute attaque verbale ou écrite, tout langage grossier, remontrances ou gestes déplacés sont passibles d'un renvoi immédiat sans avis préalable.
- Il n'est pas permis de fumer ou de boire sur le site du marché.
- Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps. Ils ne sont pas autorisés sous les étals des marchand-es servant de la nourriture.
- Les marchand-es doivent signaler toute irrégularité par courriel uniquement, car l'équipe de terrain n'a pas le mandat de gérer les plaintes. Les plaintes sont adressées par le conseil d'administration.

**Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance
de notre fonctionnement pour la saison 2024.
Nous vous la souhaitons excellente!**